



Recommandée reçue pour telechargement p2p

Par **david**, le **18/02/2012** à **15:24**

Bonjour,
C'est mon premier forum, pardonnez mon eventuel manque de delicatesse.
Mon problème est le suivant: je viens de recevoir un recommandé d'une société d'avocats (ak avocats), qui me met en demeure de payer la somme de 588e sous 8 jours pour avoir telecharger un film sur P2p au mois d'avril 2010 pour eviter fes poursuites contre moi d'une société de production de fims porno.
Je suis paniqué comme vous pouvez l'imaginer.
J'ai effectivement fait des telechargements sur Emule mais pas celui dont on m'accuse, par contre il n'est pas impossible que je soit tombé dessus avec un film renommé et donc jeté directement.
je ne sais vraiment pas si cette lettre est une menace serieuse ou une tentative d'arnaque, je suis dand le flou total. Merci d'avance pour votre aide

Par **edith1034**, le **18/02/2012** à **16:04**

par instinct ça sent l'arnaque !
il faudrait voit la lettre pour comprendre ce qu'ils vous veulent exactement à part 588 EUROS
les sociétés de productions de film porno n'agissent pas comme ça
pour tout savoir sur adopii <http://www.fbls.net/adopii.htm>

Par **david**, le **18/02/2012** à **16:36**

Je suis au boulot et n'ai malheureusement pas la lettre sous les yeux à ce moment precis, mais en resumant, ils me disent que la société xplor media groupe inc laissera tombé les poursuites si

j'accepte de payer cette somme pour un arrangement amiable.rnIls me disent également que je suis responsable même si le téléchargement a été fait par quelqu'un qui a piraté mon ip.rnJ'ai vérifié sur internet l'existence du cabinet d'avocats(valery kojevnikov ak avocats) rnQui semble être effectivement bien réel. Je pense donc à une tentative d'intimidation de la société xplor via le cabinet d'avocats mais je ne sais pas si la menace est sérieuse, cette somme est énorme pour mon budget...rnMerci encore pour vos réponses.

Par **david**, le **18/02/2012** à **17:16**

Une société de films peut-elle saisir la justice parallèlement à l'adoption?rnEt en supposant que je règle la somme, est-ce que ça va réellement s'arrêter là ?

Par **pat76**, le **18/02/2012** à **17:50**

BonjourrrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous demandez au cabinet d'avocat de vous adresser une copie du titre exécutoire émis par un juge qui lui permet de vous réclamer un paiement pour un acte que vous auriez éventuellement commis.rnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **david**, le **18/02/2012** à **18:05**

Merci de votre aide très précieuse, je peux tenter ça, mais d'après moi je ne pense pas qu'il y ait eu une décision d'un juge, je pense qu'ils réclament une somme d'argent comme peut le faire un employé qui demande son dû à son patron par l'intermédiaire d'un avocat avant de l'attaquer au prud'homme, quand pensez-vous ?rnEt si effectivement ils sont dans leurs droits, je risque de dépasser le délai très court de 8 jours, ce qui m'inquiète énormément pour la suite des événements...

Par **david**, le **18/02/2012** à **22:03**

bonjour,rnSvp, comment dois-je faire pour vous envoyer la copie de la lettre? ça vous aidera peut-être à mieux cerner mon problème.

Par **pat76**, le **19/02/2012** à **13:57**

BonjourrrnFaites comme je vous ai indiqué et ne paniquez pas.rnEnvoyez la lettre recommandée dès demain et gardez-en une copie.rnArticle 1315 alinéa 1 du Code Civil.rnCelui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.rnrnCe sera à l'avocat de prouver votre téléchargement et de justifier la somme qu'il vous réclame.

Par **david**, le **19/02/2012** à **17:28**

Bonjour, je n'arrive plus à vous repondre avec mon pc alors je le fait avec mon telephone, c'est moins pratique.rnJ'etats presque resigné à payer pour qu'ils me foutent la paix, mais j 'ai retrouvé un peu le moral en voyant que vous ne me laissé pas tombé (et je vous en remerci du fond du coeur) et egalement j'ai vu sur un autre post que ne je suis pas le seul dans ce cas.rnEnsemble nous serons plus fort.

Par **pat76**, le **19/02/2012** à **17:38**

RebonjourrnVous envoyez la lettre recommandée avec avis de réception comme cela vous a été indiqué.rnrnLorsque vous aurez une réponse, revenez sur le Forum.

Par **schnapp**, le **21/02/2012** à **15:37**

Bonjour,rnMerci pour votre blog,car moi aussi j'ai reçu ce matin une lettre recommandée du même cabinet me demandant de payer 588€.rnJe vais aussi leur envoyer une lettre recommandée comme vous l'avez indiqué ci-dessus . Je vous tiendrais aussi au courant pour la suite de cette histoire .rnCordialement

Par **pat76**, le **21/02/2012** à **16:36**

BonjourrnVoici le Cabinet d'avocat auquel vous avez à faire.rnrnLe cabinet se trouve au 1236, rue de Charenton 75012 PARISrnrnAvocats rnrnValéry Kojevnikov rnAssocié et co-fondateur du cabinet AK Avocats, Valéry Kojevnikov a vécu, étudié et travaillé en Russie, puis en France.rnrnGuéorgui Akopov rnAssocié et co-fondateur du cabinet AK Avocats, Guéorgui Akopov est originaire de Moscou et a vécu en Russie, en Allemagne puis en France.rnrn rn rnIsabelle RuisseaurnOf Counsel du cabinet AK Avocats, Isabelle Ruisseau, est franco-allemande et a vécu en Allemagne, en Inde puis en France.rnrn rnJulie Lepagern rnAvocate au Barreau de Paris, collaboratrice du cabinet AK Avocats, Julie Lepage est franco-ukrainienne et a vécu en Ukraine, en Allemagne puis en France.rnrnSvetlana RomanovichrnAvocate au Barreau de Paris, collaboratrice du cabinet AK Avocats, Svetlana Romanovich est franco-russe.rnElle est diplômée en Master II en droit approfondi de l'entreprise de Paris-Dauphine.rnrn rn rnKsenia RochérnAvocate d'origine russe au Barreau de Paris, collaboratrice du cabinet AK Avocats, Ksenia Roché bénéficie d'un diplôme Master II de droit économique international.rnrnrn AK Avocats 126 rue de Charenton, 75012 PARIS - Tél : 01 44 75 09 00 rnrninfo@ak-avocats.comrnrnrnValéry Kojevnikov, Guéorgui Akopov et Julie Lepage sont membres de l'association des avocat et juristes franco-russes.

Par **schnapp**, le **21/02/2012** à **17:32**

Merci pour vos infos , je vais poster ma lettre recommandée , mais sans grand espoir!!!!!!!!!!!!

Par **david**, le **21/02/2012** à **22:05**

J'ai rencontré un avocat aujourd'hui qui m'a dit de ne pas tenir compte de la lettre car il y a les plus grandes chances pour qu'ils n'aient rien de sérieux pour aller plus loin.rnDans le cas contraire il semble qu'ils n'ont aucun intérêt financier ou même à titre d'exemple de nous poursuivre en justice.rndans le doute demandez la copie de l'ordonnance du juge que vous ne recevrez probablement jamais...rnJe consulte un deuxième avocat demain pour avoir un autre avis mais en tout cas moi je ne leur donnerai pas un rond!rnJe vous tiens au jus si j'ai du nouveau.

Par **schnapp**, le **21/02/2012** à **22:16**

Merci infiniment pour vos recherches , je vais suivre attentivement vos remarques . Mais la lettre fait vraiment peur car si au bout des 8 jours la somme de 588 € n'est pas réglée , l'affaire sera portée en justice et le risque est découper de max. 3 ans de prison et max. 300.000 € d'amende ! Depuis ce matin je ne vis plus .rnEn tout les cas merci pour votre dévouement .rnCordialement rnSchnapp

Par **schnapp**, le **22/02/2012** à **22:39**

J'ai aujourd'hui appelé Hadopi pour leur expliquer mon problème.Pour eux c'est de l'arnaque et ils m'ont demandé de leur envoyer par mail les photocopies des lettres.Ce que j'ai fait.Ils m'ont dit qu'ils avaient eu déjà beaucoup d'appels concernant cette affaire et qu'ils allaient immédiatement s'en occuper et dès qu'ils y aura du nouveau ils me préviendront.D'après eux,seul hadopi a le droit de demander à votre serveur l'adresse de votre IP.rnJe vous tiens au courant.rnPS. ma lettre recommandée est partie ce matinrnPour ceux que cela intéresse voici l'adresse d'Hadopi:rncontact@hadopi.netrnschnapp

Par **schnapp**, le **28/02/2012** à **22:28**

Je suis aussi concerné par ce paiement de 588€ par ce cabinet Germano-Russe! rnAimant les Maths , j'ai fais un petit calcul rapide de ce que leur reviendrait cette action :rn 4500 à 5000 lettres de mise en demeure ont été envoyé , à raison d'une moyenne de 600€ par soi-disant téléchargement piraté;admettons que la moitié des internautes ont pris peur et ont réglé cette arnaque :rn 2500X600€ = 1.500.000€ rnMoins les frais de lettres recommandées rn6€X2500 =15.000€ rnBénéfice net : rn1.500.000€-15.000€=1.485.000€ (minimum) (9.741.600Francs) rnBravo messieurs les avocats de l'est vous avez gagné en restant dans votre fauteuil un super Loto!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!rn Je crois que je vais m'y mettre aussi ! rnSchnapp